

CCAS

REÇU A LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2018



Colmar

PROCES-VERBAL

36ème séance

du

18 octobre 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 juin 2018 :

Nombre de voix pour : 11
contre : 0
abstention : 0

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2018

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Jean-Jacques WEISS, Michel ZIPPER, Daniel REBERT et Laurent KONOPINSKI.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS ; Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. Laurent KONOPINSKI et M. HUBERT Philipp qui donne procuration à M. Daniel REBERT.

Etaient également présents :

M. Jean-Luc DELACOTE – Directeur Général Adjoint des Services, et Mmes Cathy GHIO – Chef de Service, Stéphanie PRUNIAUX, Responsable Administratif et Financier, Fabienne HUSSER – Pôle Associations et Wassila FRITSCH – Secrétaire.

Etaient également excusés :

M. Yannick KLEIN - Directeur Général des Services et M. Bernard VASSELON – Trésorier Principal Municipal.

Sur convocation de Monsieur le Président, par lettre datée du 2 octobre 2018, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le jeudi 18 octobre 2018 à 17h au CCAS

Nombre de présents : 6

excusés : 5

absent : 0

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2018

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Jean-Jacques WEISS, Michel ZIPPER, Daniel REBERT et Laurent KONOPINSKI.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS ; Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. Laurent KONOPINSKI et M. Hubert PHILIPP qui donne procuration à M. Daniel REBERT.

Etaient également présents :

M. Jean-Luc DELACOTE – Directeur Général Adjoint des Services, et Mmes Cathy GHIO – Chef de Service, Stéphanie PRUNIAUX, Responsable Administratif et Financier, Fabienne HUSSER – Pôle Associations et Wassila FRITSCH – Secrétaire.

Etaient également excusés :

M. Yannick KLEIN - Directeur Général des Services et M. Bernard VASSELON – Trésorier Principal Municipal.

**136-2018 – CONVENTION 2018 PORTANT PARTICIPATION DU CCAS DE
COLMAR AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT DU
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

137-2018 – SUBVENTION 2018 – ASSOCIATION « UN BRIN DE CHAT...LEUR »

138-2018 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

**139-2018 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 POUR LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 18 octobre 2018

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2018

136-2018 – CONVENTION 2018 PORTANT PARTICIPATION DU CCAS DE COLMAR AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Étaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Jean-Jacques WEISS, Michel ZIPPER, Daniel REBERT et Laurent KONOPINSKI.

Étaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS ; Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. Laurent KONOPINSKI et M. Hubert PHILIPP qui donne procuration à M. Daniel REBERT.

Nombre de voix pour : 11
contre : 0
abstention: 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN
Transmission à la Préfecture :

**Point N° 1 Convention 2018 portant participation du CCAS de Colmar au
Fonds de Solidarité Logement du Département du Haut-Rhin**

Rapport n° 136 - 2018

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2018

Le CCAS de la Ville de Colmar et le Département du Haut-Rhin sont partenaires depuis 2006 dans le cadre du dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL). Ce partenariat est contractualisé par voie de convention annuelle.

Le FSL accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour l'accès ou le maintien en logement (dépôt de garantie, 1^{er} loyer, impayés de loyer ou de charges), ou pour payer des factures d'énergie, d'eau ou de téléphone.

Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et apporte son concours financier aux prestataires qui réalisent des actions collectives liées au logement ou des actions de prévention en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Le FSL est financé par la contribution du Département et les participations volontaires de plusieurs partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'énergie et les communes et intercommunalités.

Pour 2018, le CCAS est sollicité à hauteur de 13 750 €, contre 25 000 € en 2017, soit une diminution de 45%. Cet ajustement de la contribution du CCAS au FSL s'applique également aux autres partenaires, en raison d'un résultat excédentaire structurel important du Fonds.

En 2017, le FSL a soutenu 481 ménages colmariens en difficulté pour un montant total de 208 767 € se répartissant comme suit :

- aide à l'accès au logement : 54 881 € (156 ménages)
- aide au maintien dans le logement : 24 215 € (32 ménages)
- mise en jeu de la garantie de paiement des loyers aux bailleurs sociaux : 39 245 € (57 ménages)
- aide aux impayés d'énergie : 89 252 € (229 ménages)
- aide aux impayés d'eau : 1 174 € (7 ménages)

Compte tenu de l'aide apportée par le FSL aux Colmariens, il est proposé de renouveler la convention de partenariat entre le CCAS de Colmar et le Département du Haut-Rhin et d'abonder le Fonds à hauteur de 13 750 €.

Cette subvention est à verser à la CAF qui assure, pour le compte du Département, la gestion financière et comptable de ce Fonds.

Il appartient au Conseil d'Administration du CCAS d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention (annexe).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention 2018 portant participation du CCAS de Colmar au Fonds de Solidarité Logement du Département du Haut-Rhin,

DECIDE le versement d'une subvention de 13 750 € à la Caisse d'Allocations Familiales en vue d'abonder le Fonds de Solidarité Logement pour l'exercice 2018.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018 (compte 6573, fonction 5235).

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

CONVENTION DE PARTENARIAT 2018
portant participation du Centre Communal d'Action Sociale de COLMAR au
Fonds de Solidarité pour le Logement

- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 115-3,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 dite "loi Besson" visant à la mise en œuvre du droit au logement, modifiée, notamment son article 6-3,
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui précise dans son article 65, le transfert aux Départements de la gestion des droits et obligations des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), des fonds et dispositifs d'aide aux impayés d'énergie, d'eau et de téléphone,
- VU la délégation de gestion comptable et financière confiée à la CAF pour la période 2018 à 2021,
- VU le règlement intérieur du FSL,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 16/11/2018 approuvant la présente convention et autorisant la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 18/10/2018, approuvant la présente convention et autorisant le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar à la signer,

Entre :

le Département du Haut-Rhin représenté par la Présidente du Conseil départemental, dûment habilitée par la délibération de la Commission permanente visée ci-dessus, ci-après dénommé le Département,

et

le Centre Communal d'Action Sociale de COLMAR représenté par son Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommé le CCAS de COLMAR,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite « Loi Besson », visant à la mise en œuvre du droit au logement, a instauré dans chaque département un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permettant aux personnes qui éprouvent des difficultés financières, d'accéder ou de se maintenir dans un logement.

Dans le Haut-Rhin, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été institué le 1^{er} janvier 1992. Il a permis de développer une politique volontariste de prise en charge des familles en difficultés financières et sociales dans le domaine de l'habitat.

L'article 65 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré la compétence de gestion du FSL aux Départements depuis le 1^{er} janvier 2005, et a également élargi les missions du FSL aux dettes relatives aux impayés d'eau, d'énergies et de services téléphoniques.

Ainsi, par l'intermédiaire du dispositif FSL, le Département du Haut-Rhin attribue, sous certaines conditions fixées dans son règlement intérieur, des aides aux ménages haut-rhinois éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement (dépôt de garantie, paiement du 1^{er} loyer, etc.), s'y maintenir (impayés de loyer ou de charges) ou payer leurs factures d'énergies, d'eau ou de téléphone.

Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement à ces ménages et apporte son concours financier aux prestataires qui réalisent des actions collectives liées au logement, des actions de prévention en matière de lutte contre la précarité énergétique ou des missions de gestion locative (aide à la gestion locative).

Si le financement du FSL est assuré par le Département, d'autres collectivités territoriales ou établissements publics peuvent aussi y participer.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le montant et les modalités du concours financier du CCAS de COLMAR au Fonds de Solidarité pour le Logement du Haut-Rhin.

Article 2 : Montant de la contribution financière annuelle au Fonds de Solidarité pour le Logement du CCAS de COLMAR

La contribution financière du CCAS de COLMAR au Fonds de Solidarité pour le Logement est fixée à hauteur de **13 750 €** au titre de l'année 2018.

Article 3 : Modalités de versement de la contribution

Après signature de la convention par les deux parties, le Département adresse un courrier d'appel de fonds au CCAS de COLMAR afin de percevoir sa contribution.

Ladite contribution est à verser sur le compte du FSL (N° 00001006140 Clé RIB 39 Code Banque 10071 Code Guichet 68000, Agent comptable de la CAF, 26 rue Robert Schuman 68084 MULHOUSE CEDEX).

Article 4 : Information du CCAS de COLMAR

Le FSL établit chaque année un bilan global d'activité du dispositif qui sera adressé au CCAS de COLMAR.

Par ailleurs, le FSL s'engage à communiquer au CCAS de COLMAR, au mois de mars de l'année N+1, le nombre et le type d'aides accordées aux habitants de la Ville.

Article 5 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018 et court jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 6 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée soit d'un commun accord des parties, par échanges de courriers conformes, ou soit en cas de non-respect de l'une des parties des engagements inscrits dans la présente convention, par l'autre partie, celle-ci pouvant résilier la convention à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation, la contribution financière prévue à l'article 2 sera versée au prorata temporis de la période comprise entre la date d'effet de la présente convention et celle de sa résiliation.

Fait en double exemplaire à COLMAR le

Pour le CCAS de COLMAR
Le Président



Gilbert MEYER

Pour le Département du Haut-Rhin
La Présidente du Conseil départemental

Brigitte KLINKERT

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2018

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2018

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 18 octobre 2018

137-2018 – SUBVENTION 2018 – ASSOCIATION « UN BRIN DE CHAT...LEUR »

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Jean-Jacques WEISS, Michel ZIPPER, Daniel REBERT et Laurent KONOPINSKI.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS ; Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. Laurent KONOPINSKI et M. Hubert PHILIPP qui donne procuration à M. Daniel REBERT.

Nombre de voix pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN

Transmission à la Préfecture :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2018

**Point N° 2 – ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A « UN BRIN DE CHAT...LEUR »
POUR LA REALISATION D'UNE ACTION EN DIRECTION DES RESIDENTS DU CENTRE
DEPARTEMENTAL DE REPOS ET DE SOINS (CDRS) DE COLMAR**

Rapport n° 137 - 2018

Madame Valérie FLORENCE, auto entrepreneur depuis 2016, a développé son activité d'intervenante de la médiation par l'animal dans une douzaine d'établissements médico-sociaux sur le territoire alsacien et notamment au CDRS de Colmar.

Madame Valérie FLORENCE propose de créer un nouveau projet en partenariat avec le Centre Départemental de Repos et de Soins (CDRS) de Colmar intitulé : « Un refuge de douceur pour un brin de Chat..Leur ».

Pour sa réalisation, le CDRS met à disposition de Madame FLORENCE un espace situé près de la cafétéria, afin d'installer une maisonnette adaptée pour accueillir des petits animaux (lapins et cochons d'Inde).

Les résidents pourront donc passer du temps en compagnie des animaux (leur rendre visite, les manipuler, les caresser, entretenir leurs clapiers avec l'intervenante...) essentiellement sur des plages prévues les week-ends, lorsque certains d'entre eux se retrouvent seuls, parfois sans visite et sans autres animations dans l'établissement.

Cette action fait l'objet d'une convention de partenariat, signée le jeudi 12 juillet 2018, entre le Centre Départemental de Repos et de Soins et Madame Valérie FLORENCE.

Le concours financier sollicité vise à participer aux frais liés à l'achat de la maisonnette et de matériel (cages, tables, chaises, coussins etc...) pour son ameublement afin que celle-ci soit conviviale.

Le budget global de ce projet est de 2000 €. Il est proposé d'allouer 1 000 € à cette nouvelle initiative au bénéfice des personnes âgées.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'un concours financier d'un montant de **1 000 €**

DIT que les crédits correspondants sont disponibles au budget 2018

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 18 octobre 2018

138-2018 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

REÇU A LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2018

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Jean-Jacques WEISS, Michel ZIPPER, Daniel REBERT et Laurent KONOPINSKI.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS ; Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. Laurent KONOPINSKI et M. Hubert PHILIPP qui donne procuration à M. Daniel REBERT.

Nombre de voix pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN
Transmission à la Préfecture :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Point N° 3 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Rapport n° 138 - 2018

REÇU A LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2018

Le Budget Supplémentaire, établi généralement au second semestre de l'année, a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent et d'ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif.

Le Budget Supplémentaire prend en compte le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent pour 191 257,06 € dont 60 000 € déjà inscrits prévisionnellement au BP 2018.

Afin de tenir compte du résultat constaté lors de l'approbation du Compte Administratif 2017 et dont l'affectation a été décidée par délibération du 28 juin 2018, le montant restant à faire constater au BS 2018 est de 131 257,06 €. Ce montant est prévu au chapitre 011 (compte 6288).

Compte tenu de ces inscriptions, le Budget Supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Cumul
Investissement	-/-	-/-	-/-
Fonctionnement			
DEPENSES			
Chapitre 011 – charges à caractère général	348 200 €	131 257,06 €	479 457,06 €
Chapitre 012-charges de personnel et assimilé	820 200 €	-/-	820 200,00 €
Chapitre 65-autres charges de gestion courante	951 800 €	-/-	951 800,00 €
TOTAL DEPENSES	2 120 200 €	131 257,06 €	2 251 457,06 €
RECETTES			
Compte 002	60 000 €	131 257,06 €	191 257,06 €
Chapitre 74-dotations, subventions, participations	2 058 200 €	-/-	2 058 200,00 €
Chapitre 77-produits exceptionnels	2 000 €	-/-	2 000,00 €
TOTAL RECETTES	2 120 200 €	131 257,06 €	2 251 457,06 €

La subvention de la Ville de Colmar dans le budget 2019 tiendra compte de l'excédent prévisionnel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

ARRETE le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2018 au montant en équilibre de 131 257,06 € concernant le solde de l'excédent 2017.

VOTE les crédits par chapitre.

ADOpte le présent Budget Supplémentaire 2018

Le Président

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2018



Centre Communal
d'Action Sociale
de
COLMAR

Budget Supplémentaire
Exercice 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2018

VILLE DE COLMAR
dont la population est de 3500 habitants et plus

CCAS DE COLMAR

Numéro SIRET : 26680108300020

POSTE COMPTABLE : 68004 - Trésorerie Municipale de Colmar

M. 14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : CCAS

ANNEE 2018

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales du budget		
-	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.1	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.2	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.3	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
-	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.4	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.5	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.6 à 8	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p.9	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles.		
-	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
-	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
-	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.10 à 13	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct.		X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.		X
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I- L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1).
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : -/

II- En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du) (2).

IV- La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours.

V- Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Mention complétée ou Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	131 257.06	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		131 257.06
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		131 257.06	131 257.06

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	131 257.06	131 257.06

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	Vote sur propos nouvelles
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	348 200.00	131 257.06	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 200.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	951 800.00		
Total des dépenses de gestion courante		2 120 200.00	131 257.06	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 120 200.00	131 257.06	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				
TOTAL		2 120 200.00	131 257.06	

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	Vote sur propos nouvelles
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 058 200.00		
Total des recettes de gestion courante		2 058 200.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 060 200.00		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				
TOTAL		2 060 200.00		

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
--	--

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
---	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	131 257.06		131 257.06
012				
65				
Dépenses de fonctionnement - Total		131 257.06		131 257.06

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	131 257.06
--	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes de fonctionnement - Total			
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				131 257.06
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				131 257.06

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire.	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	348 200.00	131 257.06	
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	10 300.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
60623	FOURNITURES NON STOCKEES ALIMENTATION	100.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	10 200.00		
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 700.00		
6102	DIVERS DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 700.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	336 200.00	131 257.06	
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6232	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00		
6238	FETES ET CEREMONIES	65 000.00		
	DIVERS	400.00		
6247	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS TRANSPORTS COLLECTIFS	197 000.00		
6257	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS RECEPTIONS	100.00		
6281	DIVERS CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 500.00		
62871	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	64 900.00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 300.00	131 257.06	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	620 200.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	820 000.00		
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	820 000.00		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	200.00		
6451	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	200.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	951 800.00		
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	951 800.00		
6562	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
6568	MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	370 000.00		
	AUTRES SECOURS	500.00		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	VOTE
6573	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	25 000,00		
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	556 300,00		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		2 120 200,00	131 257,06	
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022		2 120 200,00	131 257,06	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	VOTE
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	2 120 200,00	131 257,06	
---	--------------	------------	--

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	131 257,06

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	VOTE
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 058 200,00		
-74-	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 058 200,00		
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	17 000,00		
7474	COMMUNES	2 005 200,00		
7478	AUTRES ORGANISMES	36 000,00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		2 058 200,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00		
-77-	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00		
7713	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION LIBERALITES RECUES	2 000,00		
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		2 060 200,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		2 060 200,00		
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE.				131 257,06
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				131 257,06

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
DEPENSES				
	Total dépenses de l'exercice	2 251 457.06	131 257.06	890 300.00
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	2 251 457.06	131 257.06	890 300.00
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice	2 060 200.00		2 043 200.00
	RAR N-1 et reports	191 257.06	191 257.06	
	Total cumulé recettes	2 251 457.06	191 257.06	2 043 200.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE
DEPENSES			
Total dépenses de l'exercice		824 600.00	405 300.00
RAR N-1 et reports			
Total cumulé dépenses		824 600.00	405 300.00
RECETTES			
Total recettes de l'exercice		17 000.00	
RAR N-1 et reports			
Total cumulé recettes		17 000.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
Total dépenses		2 251 457.06	131 257.06	890 300.00
Dépenses réelles		2 251 457.06	131 257.06	890 300.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	479 457.06	131 257.06	70 100.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 200.00		820 200.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	951 800.00		
Dépenses d'ordre				
Total recettes		2 060 200.00		2 043 200.00
Recettes réelles		2 060 200.00		2 043 200.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 058 200.00		2 041 200.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		2 000.00
Recettes d'ordre				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ	6 FAMILLE
Total dépenses		824 600,00	405 300,00
Dépenses réelles		824 600,00	405 300,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 600,00	239 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	786 000,00	165 800,00
Dépenses d'ordre			
Total recettes		17 000,00	
Recettes réelles		17 000,00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 000,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Recettes d'ordre			

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par la Vice-Présidente,
A Colmar, le

La Vice-Présidente

Christiane CHARLUTEAU

Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session
A Colmar, le

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents :
Nombres de suffrages exprimés :

VOTES Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de convocation :

Les membres du Conseil d'administration,

M. Gilbert MEYER Président	M. Jean-Jacques WEISS Adjoint au Maire	Mme Roseline HOUPIN Adjointe au Maire	Mme Corinne LOUIS Conseillère Municipale Déléguée	Mme Caroline SANCHEZ Conseillère Municipale
Mme Solange GARIN Représentante de l'UDAF	M. Daniel REBERT Vice-Président de l'association APALIB	M. Hubert PHILIPP Président de l'Association « La Manne »	M. Laurent KONOPINSKI Directeur de l'Association « APPUIS »	M. Michel ZIPPER Président de l'association « UNIAT »

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le
A Colmar, le

Gilbert MEYER
Président

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par la Vice-Présidente,
A Colmar, le **18 OCT. 2018**

La Vice-Présidente


Christiane CHARLUTEAU


Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session
A Colmar, le **18 OCT. 2018**

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Nombres de suffrages exprimés : M

VOTES Pour : M
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : **02 OCT. 2018**

Les membres du Conseil d'administration,

<i>Excusé</i> M. Gilbert MEYER Président	 M. Jean-Jacques WEISS Adjoint au Maire	 Mme Roseline HOUPIN Adjointe au Maire	<i>Excusée</i> Mme Corinne LOUIS Conseillère Municipale Déléguée	<i>Excusée</i> Mme Caroline SANCHEZ Conseillère Municipale
<i>Excusée</i> Mme Solange GARIN Représentante de l'UDAF	 M. Daniel REBERT Vice-Président de l'association APALIB	<i>Excusé</i> M. Hubert PHILIPP Président de l'Association « La Manne »	 M. Laurent KONOPINSKI Directeur de l'Association « APPUIS »	 M. Michel ZIPPER Président de l'association « UNIAT »

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le **19 OCT. 2018**
A Colmar, le

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2018


Gilbert MEYER
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 18 octobre 2018

**139-2018 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 POUR LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

REÇU A LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2018

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Jean-Jacques WEISS, Michel ZIPPER, Daniel REBERT et Laurent KONOPINSKI.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS ; Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. Laurent KONOPINSKI et M. Hubert PHILIPP qui donne procuration à M. Daniel REBERT.

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN
Transmission à la Préfecture

24 OCT. 2018

Point N°4
Orientations budgétaires 2019 pour le Centre Communal d'Action Sociale

Rapport n°139 - 2018

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Il a pour but de fixer les priorités d'intervention et de dégager les moyens à mettre en œuvre. Il vise également à informer les membres du Conseil d'Administration des choix définis. Ce débat ne revêt pas de caractère décisionnel.

Dans son contenu, le Budget du CCAS reprend les dépenses et les recettes afférentes au fonctionnement du CCAS et aux missions qui lui sont confiées.

Le budget prévisionnel 2019 s'élève à 2 108 950 € (2 120 200 € en 2018), soit - 0,53 %.

Le remboursement des frais d'administration générale du CCAS à la Ville de Colmar s'établit en 2019 à **47 120 €** soit **5,75 %** de la masse salariale (5,91 % en 2018).

Les **frais de fonctionnement du CCAS** sont estimés à **909 450 €** (890 300 € en 2018) dont 790 000 € de frais de personnel du CCAS, (770 000 € en 2018) et 50 000 € pour le poste de coordinateur du Programme de Réussite Educative (PRE).

Malgré la baisse continue des dotations de l'Etat aux Collectivités locales, les missions et les actions du CCAS de la Ville de Colmar ne sont pas impactées en 2019.

L'enveloppe des secours à destination de la population économiquement la plus fragile est maintenue à **370 000 €**. Le CCAS poursuit son action innovante des secours-emplois avec l'association Manne-Emploi en prévoyant 50 000 € pour cet engagement.

Le **soutien aux associations colmariennes** reste important puisque l'enveloppe des subventions s'élève à **551 300 €**, ce qui représente 26,14 % du budget global du CCAS.

Les crédits affectés aux **transports bus Seniors** baissent de **15 100 €** (158 900 €). En effet, les augmentations de tarifs sur les abonnements subventionnés par le CCAS, ne sont plus répercutées sur le budget du CCAS. Pour autant, ces tarifs restent très attractifs pour les bénéficiaires et profitent aux personnes qui utilisent réellement les transports urbains de la Trace.

L'effort financier du CCAS pour l'organisation des **manifestations conviviales autour de Noël** en faveur des Seniors est maintenu à **65 000 €**.

Pour permettre au CCAS d'assurer ses missions, **une subvention d'équilibre de la Ville de Colmar de 1 977 950 €** est nécessaire. Cette subvention baisse de 17 250 €, soit - 0,87 % par rapport à 2018 (1 995 200 €). La Ville de Colmar tient compte du **résultat prévisionnel** de l'année 2018, qui a été estimé à **60 000 €**.

Les autres recettes s'élèvent à **65 000 €** et sont constituées :

- de la participation du Département pour les repas de La Manne (12 000 €)
- des dons au CCAS (2 000 €)
- des subventions liées au dispositif PRE pour un montant total de 31 000 € (CAF : 6 000 €, Département : 5 000 €, Etat : 20 000 €)
- d'une subvention exceptionnelle du FSL d'un montant de 26 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREND ACTE des orientations budgétaires pour 2019 présentées ci-dessus.

Le Président